



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
6 juin 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 39 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/11](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2405 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.
2. Il fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme depuis la date de publication du précédent rapport, le 27 février 2018 ([A/72/768-S/2018/165](#)).

II. Faits marquants

3. L'impasse entre le Palais de la présidence et l'ancien Gouverneur de la province du Balkh, Mohammad Atta Noor, a été surmontée lorsque ce dernier a été démis de ses fonctions le 22 mars 2018. En prévision des élections, plusieurs mouvements et partis politiques se sont ralliés pour militer en faveur de changements dans le système électoral. La Commission électorale indépendante de l'Afghanistan a annoncé que le 20 octobre était la nouvelle date des élections au Parlement et aux conseils de district et lancé un processus d'inscription des électeurs à l'échelle nationale. Les préparatifs ont cependant été entachés par la lenteur des prises de décisions et une série d'attaques violentes contre les centres électoraux, ce qui a entravé la participation des électeurs à la campagne d'inscription et miné la confiance du public dans le processus électoral. Le Président, Mohammad Ashraf Ghani, a présenté une offre globale de négociations directes avec les Taliban à la deuxième réunion du Processus de Kaboul pour la coopération en faveur de la paix et de la sécurité, ce qui lui a valu les louanges de bon nombre de dirigeants afghans et l'appui ferme de la communauté internationale. Toutefois, les Taliban ont annoncé une offensive au printemps 2018



sans réagir directement à la proposition faite par le Gouvernement d'entamer des pourparlers. À la suite de cette annonce, les Taliban ont intensifié leurs opérations militaires et lancé une série d'attaques contre des centres administratifs de district. Les conditions de sécurité sont demeurées très précaires, tandis que plusieurs opérations meurtrières étaient signalées dans les centres urbains. Des attaques-suicides complexes ont fait le plus grand nombre de morts et de blessés parmi les civils. Dans l'ensemble, le nombre de victimes civiles est demeuré élevé, mais stable. L'Afghanistan a retiré sa réserve à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et adhéré à son Protocole facultatif. L'ONU a présenté son initiative Unité d'action des Nations Unies au Président, afin d'en renforcer la valeur ajoutée pour le peuple afghan. La situation humanitaire est restée préoccupante, avec la poursuite des déplacements et des entraves subies dans l'acheminement de l'aide humanitaire, tandis que la situation de sécheresse exacerbait davantage les problèmes humanitaires. L'Afghanistan et le Pakistan se sont entendus sur un Plan d'action Afghanistan-Pakistan pour la paix et la solidarité.

A. Principaux faits politiques survenus

4. Dans le précédent rapport, il était indiqué que la scène politique avait été dominée par une impasse prolongée entre le Président et le parti politique Jamiat-e Islami, lorsque, en décembre 2017, Mohammad Atta Noor, qui en était membre, a été démis de son poste de gouverneur de la province du Balkh, qu'il occupait de longue date. Son refus de quitter ses fonctions a suscité une crise qui a duré des mois, tandis que les deux camps négociaient les conditions de son départ. L'impasse a été réglée sans violence, le 22 mars, lorsque l'ancien Gouverneur a démissionné en faveur d'un successeur choisi par lui, Ishaq Rahguzar, également membre de la Jamiat-e Islami, après l'accord auquel sont parvenus le Président et M. Noor. Les tensions entre le Président et le parti politique Jamiat-e Islami ne se sont toutefois pas dissipées, le parti s'étant joint à d'autres mouvements politiques pour militer en faveur de changements dans le système électoral.

5. En prévision des élections, l'activité des partis dans l'opposition a acquis une dynamique nouvelle. Le 2 mai, M. Noor et le deuxième adjoint au Chef de l'exécutif, Mohammad Mohaqiq, se sont rendus à Ankara pour y rencontrer le Premier Vice-Président Abdul Rashid Dostum afin d'évoquer la consolidation et l'élargissement de la Coalition pour le salut de l'Afghanistan, une association de personnalités politiques majoritairement du nord, créée en juin 2017. Le groupe a annoncé le lendemain la formation d'une nouvelle alliance, la Coalition nationale de l'Afghanistan, qui a officiellement étendu la diversité ethnique et géographique de la coalition antérieure afin d'y inclure des personnalités de la ceinture pachtoune dans le sud, le sud-est et l'est.

6. Face à une opposition politique de plus en plus mobilisée, le Palais de la présidence a poursuivi ses contacts avec le Premier Vice-Président, qui réside en Turquie depuis mai 2017 et qui a été inculpé en 2016 pour des faits d'agression sexuelle sur un rival politique. Les partisans du Premier Vice-Président ont continué d'exiger son retour, en prévision de l'annonce des candidatures, dans le cadre des législatives. Le 8 mai 2018, une délégation comprenant notamment le fondateur de Hezb-e Islami, Gulbuddin Hekmatyar, et le Ministre du travail et des affaires sociales, Faizullah Zaki, se sont rendus à Ankara, pour évoquer semble-t-il les préparatifs en vue du retour de M. Dostum en Afghanistan.

7. Le Président et ses partisans ont également cherché à renforcer leur alliance avec le mouvement politique Hezb-i Islami (Gulbuddin) et notamment son fondateur,

Gulbuddin Hekmatyar, un ancien insurgé qui est retourné à Kaboul en avril 2017 après avoir signé un accord de paix avec le Gouvernement. Le 14 mars 2018, ce dernier a tenu une réunion avec les représentants des organes de sécurité et des ministères techniques pour évoquer l'application de l'accord de paix de 2016. Par la suite, le Gouvernement et Hezb-i Islami Gulbuddin ont commencé à contrôler les antécédents de 160 prisonniers supplémentaires, dont la libération était prévue aux termes des dispositions de l'accord. En mai, le Gouvernement a attribué des terres supplémentaires à la direction du Hezb-e Islami, dans les provinces de Kaboul, du Nangarhar et du Laghman, et amendé le projet de décret y relatif afin d'inclure les personnes qui retournaient en Afghanistan et étaient affiliées au Hezb-i Islami comme une catégorie prioritaire devant recevoir des terres à titre humanitaire. Le Gouvernement a pris des mesures pour accroître la représentation de la faction Gulbuddin dans les postes de pouvoir, notamment par un remaniement à la fin de février au niveau des gouverneurs de provinces, de manière à récompenser plusieurs des associés de M. Hekmatyar.

8. Entre-temps, Jamiat-e Islami a continué de réclamer des changements dans le système électoral, en vue d'une représentation proportionnelle. Alors que la demande avait été formulée à l'origine dans le cadre des négociations avec M. Noor, elle a fini par s'imposer et a recueilli rapidement l'appui des autres mouvements politiques. En mars, un groupe de 27 partis politiques, représentés par Jamiat, Junbish-e Milli et deux factions de Hezb-e Islami et de Hezb-e Wahdat ont constitué un groupe de contact pour intervenir auprès du Gouvernement et de la communauté internationale en vue d'obtenir des changements dans la loi électorale. Le 5 avril, lors d'une première réunion avec le groupe de contact, le Président a entrepris de solliciter des avis juridiques sur la question auprès de la Cour suprême et de la Commission indépendante de contrôle de l'application de la Constitution. À la deuxième réunion, le 7 mai, le Président a réaffirmé que les institutions concernées devaient trancher sur la question. Le groupe a campé sur ses positions pendant la période considérée, malgré les vives inquiétudes suscitées par la possibilité de nouveaux retards dans le calendrier électoral à la suite des changements proposés et la perte de crédibilité qu'entraîneraient des réformes à une date aussi rapprochée des élections, sur le plan tant des réformes que des élections.

9. Une nouvelle complication politique a surgi lorsque le Gouvernement annoncé le 3 mai la distribution de cartes nationales d'identité électroniques (« *e-tazkeras* ») qui avaient fait l'objet de longs débats. Cela a suscité une réaction immédiate de la part de personnalités politiques et de vives critiques de la part de dirigeants non pachtoune, dont plusieurs se sont opposés à l'inclusion du mot « afghan » pour définir la citoyenneté, faisant valoir qu'il avait été utilisé dans le passé au sens de « pachtoune ». Le Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, qui avait rejeté l'émission de cartes électroniques tant que la polémique sur le plan ethnique n'avait pas été réglée, a tenu un discours dans lequel il a critiqué le Gouvernement sur nombre de questions, y compris l'absence de réforme électorale.

10. La Commission électorale indépendante a poursuivi les préparatifs en vue de la tenue des élections au Parlement et aux conseils de district. Le 1^{er} avril, elle a annoncé que les élections, annoncées pour le 7 juillet 2018, avaient été reportées au 20 octobre. L'inscription des électeurs a commencé le 14 avril. C'était la première fois que les électeurs s'inscrivaient globalement depuis 2003. Une fois que l'inscription des électeurs s'achèvera, un fichier électoral complet sera établi avec des listes d'électeurs par bureau de vote, afin de réduire la fraude et de faciliter les opérations. En coordination avec la Commission électorale indépendante, l'Autorité centrale afghane d'enregistrement des actes d'état civil a commencé à accélérer l'émission de cartes nationales d'identité sur papier (*tazkeras*), qui constituent le fondement de l'inscription des électeurs. Pour renforcer la coordination entre les parties électorales

concernées, le Gouvernement a tenu régulièrement des réunions de haut niveau entre les diverses institutions publiques qui ont participé au processus électoral, la Commission électorale indépendante, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et les principaux pays donateurs. Le 27 mars, le cinquième forum électoral national s'est tenu pour encourager les contacts entre la Commission électorale indépendante et les parties prenantes politiques. Des forums électoraux se sont tenus dans les 31 provinces les 30 avril et 1^{er} mai. Tout au long du processus, la MANUA a eu des contacts avec les chefs des partis politiques pour faciliter le dialogue avec la Commission électorale indépendante.

11. Les préparatifs électoraux n'ont cessé de se heurter à des écueils. La Commission a encore eu du mal à recruter du personnel, et quelque 140 postes clés au siège et au niveau des provinces sont demeurés vacants. La distribution des cartes d'identité et des autocollants destinés aux électeurs inscrits continue de rencontrer des problèmes sur le plan opérationnel. Et surtout, le fait de mettre des autocollants sur une pièce d'identité pour indiquer qu'une personne était admissible à voter a suscité des préoccupations sur le plan de la sécurité, notamment lorsqu'il s'est avéré que des insurgés menaçaient les citoyens dont les pièces d'identité comportaient des autocollants. Le 12 mai, le Palais de la présidence a annoncé que les électeurs pourraient utiliser des photocopies d'originaux à des fins d'inscription électorale, laissant aux électeurs le choix de présenter un original sans autocollant, au cas où ils se feraient arrêter par des insurgés. Le 13 mai cependant, quatre membres de la Commission ont déclaré aux médias que la décision était illégale au regard de la loi électorale, ce qui a entraîné la démission du Chef des opérations électorales par intérim. Le 16 mai, la Commission électorale indépendante a voté en faveur d'une solution de compromis, à savoir autoriser l'émission d'un double des pièces d'identité, en vue de l'inscription des électeurs.

12. Les divisions apparentes à la Commission électorale indépendante et les tensions entre celle-ci et le Palais de la présidence ont accentué davantage les préoccupations publiques au sujet de la crédibilité des préparatifs électoraux. Les chiffres relatifs à l'inscription des électeurs ont été considérablement inférieurs aux attentes de la Commission, du fait d'un sentiment d'insécurité et de l'absence de capacités institutionnelles dans beaucoup de provinces. Au 17 mai, près de 1,8 million d'électeurs s'étaient inscrits, dont 28 % de femmes. Pour remédier à la lenteur du lancement de la campagne d'inscription des électeurs, la Commission a annoncé, le 10 mai, qu'elle prolongerait d'un mois l'inscription dans les centres urbains, tout en commençant dans le même temps dans les zones rurales. La lenteur du démarrage des opérations d'inscription, la faible campagne d'information publique et la mobilisation minimale ont exacerbé les inquiétudes au sujet de la compétence et de l'indépendance de la Commission électorale.

13. Le Gouvernement a pris une importante mesure pour faire progresser le processus de paix à la deuxième réunion du Processus de Kaboul pour la coopération en faveur de la paix et de la sécurité, tenue le 28 février, au cours de laquelle le Président a fait une proposition globale en vue de pourparlers directs avec les Taliban sans conditions préalables. Il a promis d'envisager des questions comme l'inclusion politique, un cessez-le-feu, un examen de la Constitution, la libération de prisonniers, la radiation de chefs de la liste des sanctions et la réintégration des réfugiés et des ex-combattants dans le cadre des négociations de paix. La proposition du Gouvernement a été saluée par bon nombre de dirigeants politiques et a reçu le ferme appui de la communauté internationale. Dans la déclaration finale de la réunion, les participants ont entériné la proposition du Gouvernement et évoqué la possibilité de renégocier les aspects contestés du rôle futur de la communauté internationale en Afghanistan, qui est un contentieux de longue date dans les négociations entre le Gouvernement et les Taliban. Ces derniers n'ont cependant pas réagi officiellement à

la proposition, bien que le groupe ait eu, semble-t-il, des débats internes sur la manière d'y répondre. Le 25 avril, les Taliban ont annoncé leur offensive de printemps coutumière, qui a pour nom cette année « Al-Khandaq », sans évoquer la proposition de paix qui avait été faite par le Gouvernement le 28 février.

14. En avril, après un attentat-suicide dans un stade, au cours d'un match de de lutte, dans la province du Helmand, des acteurs de la société civile ont commencé à ériger des « tentes de la paix » dans le chef-lieu de la province. En quelques jours, le mouvement a gagné le reste du pays, dans un total de 20 provinces. Les manifestants ont demandé à tous les combattants de déposer les armes et de négocier un accord de paix. Il s'agit d'un acte sans précédent de la part d'un mouvement civique spontané à l'échelle du pays qui réclame la paix et qui a évité jusqu'à présent d'être récupéré par le Gouvernement et les Taliban, qui n'ont cependant pas réagi aux appels à la cessation de la violence et à l'ouverture d'un dialogue. Une fois que le mouvement s'est essoufflé, les manifestants du Helmand ont annoncé le 11 mai qu'ils marcheraient sur Kaboul et conjuré toutes les parties de déposer les armes et d'arrêter de tuer des civils durant le mois sacré du ramadan.

B. Sécurité

15. Pendant la période considérée, la grande instabilité des conditions de sécurité a dominé la situation politique et humanitaire ainsi que la situation sur le plan du développement en Afghanistan. La MANUA a enregistré un total de 5 675 atteintes à la sécurité entre le 15 février et le 15 mai, ce qui représente une diminution de 7 % par rapport à la même période en 2017. Au cours de la période considérée, l'est a été la région la plus touchée, suivie du nord et du sud-est, régions dans lesquelles se sont déroulés 82 % des atteintes à la sécurité enregistrées. Les problèmes de sécurité liés au conflit consistent pour la plupart en des affrontements armés (64 %) et, dans une moindre mesure, en des engins explosifs artisanaux (15 %). Toutefois, on a noté une nette augmentation des assassinats ciblés et des attentats-suicides, de 35 % et 78 %, respectivement, par rapport à la même période en 2017. Les frappes aériennes des forces militaires internationales et de la Force aérienne afghane restent très fréquentes, représentant 5 % de toutes les atteintes à la sécurité signalées, soit une augmentation de 18 % depuis le précédent rapport et de 24 % par rapport à la même période en 2017.

16. Le conflit s'est renforcé le long de lignes de front de plus en plus nettes, les combats se déroulant principalement dans quelques provinces. Ce sont dans celles du Nangarhar, du Helmand, du Kounar, du Kandahar, de Fariyab et de Ghazni que se sont produites 60 % des atteintes à la sécurité. Malgré des combats parfois violents dans certaines régions, il n'y a pas eu de changement important dans les territoires contrôlés par le Gouvernement et les Taliban au cours de la période considérée. Les attentats-suicides à grande échelle ont continué de faire de très nombreuses victimes dans les villes.

17. Le 25 avril, les Taliban ont annoncé le début de leur offensive annuelle de printemps, qu'ils ont appelée Al-Khandaq. Dans son annonce, le groupe a fait directement référence à la stratégie des Etas-Unis d'Amérique en Asie du Sud, promettant de s'attaquer aux forces militaires internationales et à leurs soutiens en Afghanistan, et justifiant ses actions notamment par la présence de troupes étrangères, les morts de civils, la destruction de biens et des « activités illégitimes ». Contrairement à l'annonce de l'année dernière, celle de cette année porte presque entièrement sur la stratégie militaire, peu de références étant faites aux objectifs du groupe en matière de politique et de gouvernance. L'annonce a été immédiatement accompagnée d'une intensification des accrochages liés au conflit, plus de 50 ayant

été enregistrés dans 21 provinces le jour même de l'annonce, ce qui semble démontrer un niveau élevé de commandement et de contrôle et une capacité de mettre les opérations en adéquation avec la stratégie annoncée.

18. Dans les semaines qui ont suivi, les Taliban ont intensifié leurs attaques contre des centres administratifs de district, et ils se sont provisoirement emparés des districts de Raghistan et Kohistan (province de Badakhshan), du district de Qalaa-e Zal (province de Konduz), du district de Talah wa Barfak (province de Baghlan), du district de Belcheragh (province du Fariyab), et des districts d'Ajristan, de Deh Yak et de Jaghatu (province de Ghazni). Le 14 mai, pour la première fois depuis 2016, les Taliban ont également lancé un assaut de grande ampleur sur Farah, une capitale de province située dans l'ouest de l'Afghanistan, assiégeant les principaux bâtiments officiels se trouvant dans la ville. L'attaque a déclenché des affrontements armés soutenus, qui ont duré plusieurs jours avant que les Taliban ne soient finalement repoussés par les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, avec l'appui aérien de la coalition internationale.

19. Le Gouvernement a poursuivi la réforme des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, comme le prévoit la feuille de route quadriennale sur la réforme du secteur de la sécurité. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a achevé le transfert de la Police afghane des frontières du Ministère de l'intérieur au Ministère de la défense, et l'a renommée Forces afghanes des frontières, conformément à sa nouvelle priorité axée sur les opérations de combat. Le Gouvernement a également continué de développer les Forces spéciales afghanes dans le cadre d'un plan visant à doubler leurs effectifs, comme le prévoit la feuille de route quadriennale. Au cours de la période considérée, 2 000 nouveaux commandos ont rejoint les bataillons des opérations spéciales. Des mesures ont également été prises afin d'augmenter les effectifs de la Force aérienne afghane, qui devraient doubler d'ici à 2023, selon les termes de la feuille de route. Le Gouvernement a en outre accéléré le départ à la retraite de hauts responsables militaires en application des dispositions de la loi portant statut du corps des officiers et sous-officiers de 2017, le Président Ghani ayant donné, le 12 mai, l'ordre de partir à la retraite à un deuxième groupe de 61 généraux.

20. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a entamé les préparatifs en vue de la création d'une nouvelle force de sécurité, l'Armée territoriale. Cette armée devrait compter quelque 36 000 hommes et sera principalement chargée de défendre les zones libérées des insurgés par les opérations militaires. Quelque 5 000 soldats ont été recrutés dans le cadre d'une phase pilote qui concernera quatre provinces, et ils ont commencé une formation sous les auspices du Ministère de la défense.

21. L'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan a maintenu sa présence dans les provinces du Nangarhar, du Kounar et de Jozjan. Des affrontements armés entre les Taliban et l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan ont été signalés dans les provinces du Nangarhar et du Kounar, les deux groupes s'efforçant depuis des mois de prendre le contrôle du territoire. Le groupe a également revendiqué 11 attentats-suicides à grande échelle perpétrés pendant la période à l'examen, y compris des attentats commis à Kaboul les 30 avril et 9 mai. Lors de l'attentat du 30 avril, un kamikaze a pris pour cible un poste de contrôle des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, attentat qui a été suivi d'un second environ 30 minutes plus tard. Le deuxième kamikaze se serait présenté comme un journaliste et il aurait déclenché son gilet explosif parmi un groupe de journalistes arrivés sur les lieux du premier attentat. Fait nouveau préoccupant, ces attaques menées principalement contre des cibles chiites semblaient conçues pour déclencher des conflits sectaires.

22. Trois événements impliquant des membres du personnel des Nations Unies ont été signalés, dont un cas d'intimidation et deux actes criminels.

C. Coopération régionale

23. Depuis le précédent rapport, des avancées notables ont été réalisées sur la voie de la consolidation d'une approche internationale commune de la paix et de la stabilité en Afghanistan. Le 28 février, le Gouvernement a accueilli la deuxième réunion du Processus de Kaboul pour la coopération en faveur de la paix et de la sécurité, à laquelle ont participé 26 pays ainsi que l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'ONU. M. Ghani a déclaré à cette occasion que le Gouvernement était prêt à entamer des pourparlers de paix avec les Taliban. Dans une déclaration commune publiée à l'issue de la réunion, les participants ont unanimement salué la proposition du Président et décidé de renforcer la coopération régionale et internationale dans le domaine de la paix et de la réconciliation ainsi que de la lutte contre le terrorisme.

24. Ce consensus sur la paix en Afghanistan a été renforcé lors d'une conférence tenue à Tachkent le 27 mars, à laquelle ont participé des représentants de haut niveau de 23 pays, ainsi que de l'Union européenne et l'ONU. Les participants ont réaffirmé leur appui à la proposition du Gouvernement afghan de tenir des pourparlers directs avec les Taliban. Dans la déclaration publiée à la fin de la conférence, les participants ont exprimé leur appui à un processus de paix dirigé et pris en main par les Afghans, débouchant sur un accord de paix entre le Gouvernement et les Taliban. L'opposition de la communauté internationale au terrorisme sous toutes ses formes, sans distinction, a également été soulignée. Afin de maintenir la dynamique créée en faveur d'un processus de paix, l'Indonésie a accueilli le 11 mai une réunion trilatérale de dignitaires religieux afghans, pakistanais et indonésiens. Ces dignitaires ont publié une déclaration appelant toutes les factions belligérantes à déposer les armes, affirmant leur appui à un processus de paix et condamnant les tactiques terroristes telles que les attentats-suicides qui sont contraires à l'Islam. Les Taliban ont été invités à envoyer des chefs religieux à la conférence mais ils ont refusé et, à l'issue de la conférence, ils ont publié une déclaration la dénonçant comme une initiative des États-Unis d'Amérique, et soulignant que les participants n'avaient pas réussi à adopter une *fatwa* contre le jihad en Afghanistan.

25. L'Afghanistan a pris des mesures en vue de resserrer la coopération économique régionale. Le 23 février, le tronçon afghan du gazoduc de gaz naturel Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde a été inauguré officiellement lors d'une cérémonie organisée à Hérat, à laquelle ont assisté le Président afghan, Mohammad Ashraf Ghani, le Président turkmène, Gurbanguly Berdimuhamedov, le Premier Ministre pakistanais, Shahid Khaqan Abbasi, et le Ministre indien des affaires étrangères, M. J. Akbar. Prenant la parole lors de la cérémonie, M. Ghani a observé que le gazoduc marquait une étape importante pour la connectivité économique dans la région. Le 19 avril, le Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie » a tenu sa réunion de hauts fonctionnaires à Istanbul. Lors de cette réunion, les pays participants, sous la houlette de l'Afghanistan et de la Turquie, coprésidents pour 2018, sont convenus d'une septième mesure de confiance sur l'agriculture au cœur de l'Asie et ont examiné les moyens de revitaliser la coopération régionale par le biais de mesures concrètes relatives aux mesures de confiance.

26. Après des mois de tensions, l'Afghanistan et le Pakistan ont mis la dernière main à un accord sur le plan d'action en faveur de la paix et de la solidarité entre les deux pays. Le 6 avril, le Premier Ministre pakistanais, Shahid Khaqan Abbasi, s'est rendu à Kaboul pour la troisième série de pourparlers sur le plan d'action. Il y a tenu des réunions séparées avec M. Ghani et le Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, pour parler du processus de paix en Afghanistan, de la situation régionale sur les plans politique et de la sécurité, du commerce bilatéral, du retour des réfugiés, des violations de la frontière et de la lutte contre le terrorisme. À l'issue de la visite, les

deux parties sont convenues de sept principes de base au titre du plan d'action. Toutefois, la finalisation du cadre a été provisoirement reportée à la suite des combats transfrontières qui ont eu lieu les 15 et 16 avril. Peu de temps après ces événements, des responsables militaires afghans et pakistanais se sont réunis pour apaiser les tensions et convenir d'un cessez-le-feu. Le 1^{er} mai, lors d'une cérémonie à laquelle a assisté M. Abbasi, le Pakistan a officiellement rouvert le point de passage de la frontière Ghulam Khan entre la province de Khost (Afghanistan) et le Waziristan du Nord (Pakistan), qui était fermé depuis 2014. L'ouverture du point de passage, le troisième en termes d'importance entre l'Afghanistan et le Pakistan, devrait permettre d'augmenter le commerce transfrontière. Le 14 mai, à Islamabad, les délégations des deux pays, emmenées par le Ministre adjoint afghan des affaires étrangères, Hekmat Karzaï, et la Ministre pakistanaise des affaires étrangères, Tehmina Janjura, ont finalisé le plan d'action, lequel prévoit la constitution de six groupes de travail afin de faciliter la coopération dans différents domaines.

III. Droits de l'homme

27. Le 12 avril, la MANUA a publié un rapport sur la protection des civils en période de conflit armé pour le premier trimestre de 2018¹. La Mission a recensé 2 258 victimes civiles (763 morts et 1 495 blessés) entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2018, un niveau identique à celui de la même période en 2016 et 2017. Selon la Mission, 67 % de l'ensemble des victimes civiles sont imputables aux éléments antigouvernementaux (dont 50 % aux Taliban, 11 % à l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan, 4 % à des éléments indéterminés hostiles au Gouvernement, y compris l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan autoproclamé, et 2 % à des combats entre les éléments antigouvernementaux), 18 % aux forces progouvernementales, 11 % à des échanges de tirs et 4 % à d'autres événements, y compris l'explosion de restes explosifs de guerre et des bombardements transfrontaliers. Pour la première fois, la majorité des pertes civiles est due aux attentats-suicides et aux attaques complexes, devant les combats au sol. La Mission a également noté que le nombre de victimes civiles des attaques menées par des éléments antigouvernementaux prenant délibérément pour cible des civils avait plus que doublé par rapport au premier trimestre de 2017, représentant 39 % de l'ensemble des pertes civiles et 59 % des victimes civiles attribuées aux éléments antigouvernementaux. Conformément à la tendance observée en 2017, les éléments antigouvernementaux ont continué de diriger des attaques contre la minorité chiite de la population, faisant 154 victimes civiles (49 morts et 105 blessés), dont la quasi-totalité du fait d'attentats-suicides et d'attaques complexes revendiqués par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan.

28. Les explosifs improvisés (utilisés notamment lors d'attaques complexes, d'attentats-suicides et d'autres attaques) ont fait 1 018 victimes civiles (311 morts et 707 blessés), soit 45 % du nombre total de victimes civiles. Les combats au sol ont fait 663 victimes civiles (161 morts et 502 blessés), soit 30 % du total. La MANUA a continué de recenser un nombre élevé de victimes civiles du fait des frappes aériennes, à savoir 142 (67 morts et 75 blessés), dont des femmes et des enfants pour plus de la moitié. La Mission a recensé 583 enfants parmi les victimes (155 morts et 428 blessés) : les enfants ont donc représenté 25 % du nombre total de victimes civiles. Le nombre de femmes victimes a diminué de 24 %, soit 60 femmes mortes et 157 blessées, dont plus de la moitié du fait de combats au sol.

¹ Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, « Rapport trimestriel sur la protection des civils en période de conflit armé en Afghanistan : 1^{er} janvier-31 mars 2018 ».

29. Le 7 mai, la Mission a publié un rapport spécial intitulé « Airstrikes in Dasht-e-Archi district, Kunduz Province, 2 April 2018 » (Frappes aériennes sur le district de Dacht-e Archi (province de Kondoz), 2 avril 2018) sur les frappes aériennes qu'a effectuées la Force aérienne afghane lors d'une cérémonie religieuse qui se tenait à découvert dans la zone contrôlée par les Taliban dans la province de Kondoz. La Mission constate avec préoccupation le caractère systématique de l'attaque, qui a fait au moins 107 victimes (36 morts et 71 blessés), pour la plupart des enfants, et exhorte le Gouvernement à mener une enquête impartiale. Le 16 mai, le Président a publié une déclaration dans laquelle il a présenté des excuses ainsi que ses condoléances et proposé une indemnisation. Le 10 mai, la Mission a publié un autre rapport spécial intitulé « Election-Related Attacks and Abuses during the Initial Voter Registration Period » (Attaques et violations liées aux élections commises pendant la première période d'inscription sur les listes électorales). Il y est noté que, depuis que l'inscription sur les listes électorales a débuté, le 14 avril, il y avait eu 23 cas vérifiés de violence liée aux élections, qui ont fait 271 victimes civiles (86 morts et 185 blessés), pour la majorité des femmes et des enfants, y compris une attaque perpétrée le 22 avril dans un secteur majoritairement chiite de Kaboul, qui a fait 60 morts et 13 blessés et a été revendiquée par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan. Le rapport fait également état de l'enlèvement de 26 civils et d'autres incidents dont des menaces et des actes d'intimidation et de harcèlement. Le rapport indique également qu'environ 75 % des accrochages liés aux élections ont eu lieu dans les écoles ou les mosquées utilisées pour les élections, perturbant les cours.

30. Du 1^{er} janvier au 31 mars, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a confirmé 11 cas d'attaques contre des écoles et leur personnel (5 commises par les Taliban, 3 par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan, 2 par des éléments antigouvernementaux indéterminés, 1 par les milices progouvernementales), contre 13 au cours du dernier trimestre. À deux reprises, les Taliban ont proféré des menaces contre des établissements scolaires, qui ont conduit à la fermeture générale des écoles dans les provinces de Kondoz (342 écoles) et du Logar (29 écoles). En outre, l'équipe spéciale a constaté que trois écoles étaient utilisées à des fins militaires (1 par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan et 2 par l'Armée nationale afghane) contre sept écoles au cours du trimestre précédent. Elle a eu la confirmation de 17 attaques visant des hôpitaux et du personnel y travaillant, y compris 8 attaques contre du personnel de santé, 5 menaces d'attaque et 4 attaques contre des établissements de santé (5 par les Taliban, 7 par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan, 1 par un groupe armé indéterminé, 1 par la Direction nationale de la sécurité, 1 conjointement par la Police nationale afghane et la Direction nationale de la sécurité, 1 conjointement par les Forces spéciales afghanes et les forces militaires internationales et 1 par une milice pro-gouvernementale, contre 7 au cours du trimestre précédent).

31. La Mission a confirmé le recrutement et l'utilisation de 19 garçons par des éléments antigouvernementaux, contre 5 au cours de la période précédente. Au 31 mars, le Ministère de la justice avait signalé que 140 enfants étaient détenus dans des centres de rééducation pour mineurs du fait d'accusations liées à la sécurité nationale, notamment leur association avec des groupes armés, contre 171 en décembre 2017. L'équipe spéciale a confirmé un cas de violences sexuelles sur la personne d'un garçon. Elle a également confirmé 13 cas de refus d'accès humanitaire (6 par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan, 6 par les Taliban et 1 par la Police nationale afghane), contre 6 au cours du trimestre précédent.

32. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts en vue de lutter contre les violences faites aux femmes. Le 3 mars, le Président a signé un décret portant modification de la loi de 2009 sur l'élimination des violences faites aux femmes, qui vise à aligner les

peines prévues par certaines de ses dispositions sur le nouveau Code pénal, et un décret portant modification du Code pénal, qui vise à faire appliquer la loi sur l'élimination des violences faites aux femmes quand cela s'imposait. Depuis le décret présidentiel du 4 mars, les crimes de violences faites aux femmes ne peuvent être punis de sanctions autres que la privation de liberté. Le 28 mars, le Gouvernement a publié son cinquième rapport (mars 2016 à mars 2017) sur l'application de la loi de 2009 sur l'élimination des violences faites aux femmes, lequel fait état de 4 290 cas de violences de ce type. L'Afghanistan a célébré la Journée internationale de la femme, avec plus de 30 manifestations dans tout le pays. En coordination avec ses partenaires, la MANUA a organisé 14 manifestations, en mettant l'accent sur les droits des femmes et l'importance du rôle des femmes pour la paix et la sécurité ainsi que dans les processus décisionnels.

33. Le 17 avril, l'Afghanistan a adhéré au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, s'acquittant de l'un des engagements clés pris par le Gouvernement lors de sa candidature au Conseil des droits de l'homme. À la même date, l'Afghanistan a également levé sa réserve à la Convention, honorant ainsi un engagement de longue date.

34. La MANUA a continué de promouvoir le rôle de la société civile par une série de séminaires et d'ateliers organisés dans 15 provinces. Le 30 avril, la Mission a entrepris de réunir 34 feuilles de route provinciales pour la paix, résultat du Dialogue du peuple afghan pour la paix qu'il avait facilité entre la société civile, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et le Haut Conseil pour la paix. Le Dialogue a offert des possibilités de parvenir à un consensus sur la primauté d'une solution politique pour mettre fin au conflit et fait écho aux appels en faveur de la paix, du développement et de la justice. Les militants de la société civile et les professionnels des médias continuent de faire l'objet de menaces et d'agressions. La MANUA a recensé trois événements au cours desquels 11 journalistes et professionnels des médias ont été tués et 6 autres blessés, notamment une attaque ciblée menée à Kaboul le 30 avril, qui a fait 9 morts et 6 blessés parmi les journalistes.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement

35. Conformément aux engagements qu'il avait pris aux conférences tenues à Londres et à Bruxelles, le Gouvernement a achevé, le 2 avril, un plan d'action pour la mise en œuvre de la politique qu'il avait adoptée le 10 avril dans l'objectif d'accroître le nombre de femmes dans la fonction publique. La Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a également pris des mesures en vue de normaliser les structures des ministères et d'autres organismes publics en se fondant sur des évaluations de leurs besoins et modes de fonctionnement effectués aux niveaux national et infranational. À l'issue de ce processus, elle a recensé 17 700 postes vacants, dont 8 700 postes d'enseignant, et organisé des concours à l'intention de 225 670 candidats potentiels dans le cadre d'une campagne de recrutement massive menée dans l'ensemble du pays. Les premiers résultats de ces concours ont été annoncés en mai. Afin de renforcer encore la fonction publique afghane, un nouveau décret relatif aux procédures administratives et des amendements à la loi sur les fonctionnaires ont été approuvés en mars. Le Gouvernement a également pris des mesures pour améliorer l'accès à l'information. Le 3 mars, le Président a promulgué un décret approuvant une nouvelle loi sur l'accès à l'information. Parmi les modifications apportées à la loi de 2014 sur l'accès à

l'information, on citera l'établissement d'une commission indépendante y afférente et l'adoption de mesures de protection pour les lanceurs d'alerte.

36. En février, le Président et l'Autorité foncière indépendante afghane ont lancé le programme national indépendant de développement pour l'administration des biens fonciers en vue créer une base de données complète du cadastre qui permettra de lutter contre l'usurpation des terres. Le Gouvernement a également continué d'œuvrer à l'élaboration d'un nouveau décret régissant l'allocation des terres aux rapatriés et aux déplacés. Le 4 mars, à l'issue de consultations exhaustives avec des parties prenantes, dont la MANUA, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Conseil des ministres a examiné un projet de décret, qui est en attente d'approbation finale.

37. Le 15 mai, la MANUA a publié son second rapport annuel sur la lutte contre la corruption. Elle y félicite le Gouvernement d'avoir mené, en 2017 et au début de 2018, plusieurs réformes essentielles dans ce domaine, en prenant notamment les mesures suivantes : le lancement de sa stratégie de lutte contre la corruption en octobre 2017, l'adoption de mesures anticorruption renforcées dans le nouveau Code pénal, le renforcement des capacités du Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption et l'adoption d'un budget national plus transparent. Toutefois, elle souligne également dans le rapport les importantes lacunes du cadre institutionnel régissant la lutte contre la corruption et formule des recommandations de réformes qui permettraient de rendre les institutions afghanes plus conformes à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le Gouvernement a quelque peu progressé dans ses travaux de rédaction d'une loi sur la lutte contre la corruption. Le 1^{er} avril, après un long retard, le Président a ordonné au Ministère de la justice d'arrêter la version définitive du texte de cette loi. Le 14 mai, le Haut Conseil de l'état de droit et de la lutte contre la corruption a examiné le projet de loi en présence de représentants de la société civile et de la communauté internationale.

38. Le Gouvernement a pris des dispositions en vue d'appliquer son nouveau Code pénal, entré en vigueur le 14 février. D'après le Ministère de la justice, 5 000 exemplaires du Code ont été imprimés, dont 1 219 ont été distribués aux tribunaux et aux parquets de l'ensemble du pays. Les exemplaires restants ont été distribués à d'autres administrations du pays et parties prenantes internationales. Pour faire face à une demande supérieure au premier tirage, plusieurs donateurs internationaux ont initié l'achat de 10 000 exemplaires supplémentaires, qui seront confiés au Ministère de la justice chargé de les distribuer. En avril, des organismes donateurs internationaux ont parachevé l'organisation d'un programme de formation de 26 semaines, qui sera mis en place conjointement par les départements de la formation de la Cour suprême, le Bureau du Procureur général et le Ministère de la justice. En avril, la MANUA a lancé une enquête sur l'application du nouveau Code pénal au niveau infranational. Les résultats de l'enquête et les observations s'y rapportant seront transmis aux institutions concernées et aux représentants de la communauté internationale à l'appui de leurs efforts de renforcement des capacités.

39. Depuis mon précédent rapport, le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption a traité 7 nouvelles affaires, portant le nombre d'affaires traitées à 34 et le nombre de personnes accusées à 142 depuis la création du Centre en 2016. Le nombre d'affaires traitées par contumace est resté élevé en raison du manque de moyens dont disposent les institutions chargées de la sécurité pour faire exécuter les citations à comparaître.

40. Le Président s'attendant à ce que les organismes des Nations Unies présents en Afghanistan agissent de façon unie sous la direction du Gouvernement, ces derniers se sont livrés à un examen complet de leurs travaux. Le 16 avril, le Président a

rencontré les représentants de ces organismes afin d'examiner les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies en Afghanistan. À cette réunion, les représentants ont informé le Président des progrès qu'ils avaient réalisés dans les six domaines thématiques de l'initiative (éducation ; sécurité alimentaire, nutrition et moyens de subsistance ; santé ; rapatriement et réintégration ; état de droit ; et travaux normatifs) et lui ont présenté un descriptif de l'initiative. Le Président a souligné que la réduction de la pauvreté était un objectif prioritaire du Gouvernement.

41. Aux mois d'avril et de mai, la MANUA a apporté son concours au Gouvernement et aux donateurs en préparation de la conférence ministérielle sur l'Afghanistan organisée conjointement par l'ONU et l'Afghanistan, qui se tiendra le 28 novembre à Genève. La MANUA, les donateurs et le Gouvernement ont sélectionné les points prioritaires de l'ordre du jour de la conférence et les mesures que le Gouvernement devait prendre d'ici à sa tenue. La MANUA a organisé un atelier conjointement avec les donateurs et les représentants du Gouvernement afin d'évaluer et de réviser les résultats escomptés du Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie, qui arrivera à terme à la fin de 2018.

V. Aide humanitaire et rapatriés

42. À ce jour, en 2018, le conflit a contraint 75 643 nouvelles personnes à se déplacer, dont 40 301 entre le 15 février et le 15 mai, soit une baisse de 65 % par rapport à la même période en 2017. Le nombre de déplacés était particulièrement élevé dans les provinces de Konduz (plus de 13 000) et du Fariyab (plus de 10 000). De nombreuses familles ont été contraintes de se déplacer plusieurs fois et n'ont aucune possibilité immédiate de retourner dans leur région d'origine en sécurité et dans la dignité. Durant la période considérée, les partenaires humanitaires ont apporté une assistance vitale à 121 684 personnes déplacées par le conflit.

43. Les traitements post-traumatiques demeurent un besoin humanitaire prioritaire, particulièrement en raison de l'augmentation récente du nombre d'attentats-suicides perpétrés dans des zones densément peuplées. Les provinces dont les besoins en matière de soins post-traumatiques sont les plus élevés sont Kandahar, Konduz, Nangarhar et Takhar. Durant la période considérée, les 15 partenaires du module sectoriel Santé ont dispensé des consultations à 496 834 personnes, dont 56 % étaient des femmes et des filles.

44. À la mi-avril, le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage a officiellement déclaré le pays en état de sécheresse. Entre octobre 2017 et février 2018, période correspondant à la principale saison de plantations, les effets du phénomène climatique La Niña ont entraîné une baisse des précipitations de 70 % sur la plus grande partie du territoire, compromettant ainsi gravement les cultures. Ce très faible niveau de précipitations est le fait majeur sur lequel repose la prévision d'une diminution de la production de blé de 4,2 millions de tonnes métriques en 2017 à 3,5 en 2018. Les partenaires humanitaires estiment que plus de 2 millions de personnes dans deux-tiers du pays seront affectées par la sécheresse et que 1,4 million de personnes sévèrement touchées auront besoin, pour survivre, d'une aide d'urgence en matière d'alimentation, de nutrition, d'approvisionnement en eau, d'hygiène et d'assainissement. Dans certaines provinces, la sécheresse a commencé à provoquer un exode et les réserves de nourriture sont pratiquement épuisées dans les provinces de Badghis et du Ghor. Plus d'un demi-million de personnes devront probablement quitter leur foyer si leurs villages ne sont pas approvisionnés à temps en nourriture et en eau. En l'état actuel des stocks humanitaires et des ressources disponibles, la communauté humanitaire est à peine capable d'aider 90 000 personnes pendant deux

mois, et ce, en divisant les rations alimentaires de moitié. Au total, les partenaires ont estimé qu'il faudrait 136 millions de dollars pour apporter une assistance complète à 1,4 million de personnes pendant une période de six mois, en tenant compte des migrations qui pourront se produire. Près des deux-tiers de ce montant suffiront uniquement à satisfaire les besoins alimentaires des populations touchées.

45. Pendant la période considérée, 220 123 citoyens afghans sont retournés dans leur pays d'origine (dont des personnes revenues spontanément, des personnes expulsées et des réfugiés). D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), entre la mi-février et le 15 mai, 11 413 personnes sont arrivées du Pakistan (11 035 revenues spontanément et 378 personnes expulsées) et 202 644 de la République islamique d'Iran (84 478 revenues spontanément et 118 166 personnes expulsées). Le programme de retour volontaire du Pakistan du HCR a repris le 1^{er} mars, après la pause hivernale, contribuant ainsi au retour de 5 722 personnes. En outre, durant la période considérée, le HCR a procédé au rapatriement de 311 réfugiés qui se trouvaient en République islamique d'Iran et de 33 autres qui se trouvaient dans d'autres pays.

46. Le nombre total de personnes rapatriées du Pakistan est de 75 % moins élevé que l'année précédente. Il est du même ordre qu'en 2014, année où le nombre le plus faible avait été enregistré. Le peu de retours constaté cette année est lié à l'amélioration de l'espace de protection au Pakistan, ainsi qu'à la décision du Cabinet fédéral pakistanais de prolonger jusqu'à juin 2018 la validité des cartes délivrées aux réfugiés comme preuve de leur enregistrement, qui permet à 1,4 million de réfugiés afghans de rester légalement au Pakistan. Les autorités pakistanaises ont commencé à délivrer des cartes de citoyenneté afghane à plus de 878 000 Afghans sans-papiers qui en avaient fait la demande depuis le mois d'août 2017. Ces cartes resteront valables jusqu'au 30 juin 2018 et leurs titulaires sont tenus de retourner en Afghanistan pour obtenir des documents d'identité, y compris un passeport et un visa pakistanais, avant de retourner au Pakistan. Environ 400 000 Afghans sans-papiers vivent toujours au Pakistan et risquent d'être expulsés si les conditions de protection se dégradent.

47. Les restrictions imposées à l'accès humanitaire ont persisté : l'ONU et ses partenaires humanitaires s'y sont heurtés à 70 reprises entre le 15 février et le 15 mai. Depuis le mois de janvier, 13 travailleurs humanitaires ont été tués, 9 blessés et 21 enlevés. Par rapport à 2017, on constate une augmentation du nombre d'attaques armées directes contre des établissements de santé. Les partenaires humanitaires ont encore des difficultés pour accéder aux populations nécessitant une aide dans des secteurs contestés ou contrôlés par des éléments hostiles au Gouvernement.

48. Sept cas de poliomyélite ont été confirmés cette année, la transmission du poliovirus se cantonnant actuellement à cinq districts dans les provinces du Kandahar, du Kounar et du Nangarhar. Durant la période considérée, une campagne infranationale et deux campagnes nationales de vaccination contre la poliomyélite ont été menées, l'objectif étant de faire vacciner plus de 6 millions et 9,9 millions d'enfants, respectivement. Les restrictions d'accès liées aux interdictions de vaccination et aux conflits ouverts demeurent une préoccupation majeure, le nombre d'enfants inaccessibles étant passé de 60 000 en février à 110 000 en mars, à 130 000 en avril et à plus d'un demi-million en mai. Les équipes permanentes de vaccination basées autour des zones inaccessibles et sur les principales routes de transit vaccinent plus de 1,1 million d'enfants chaque mois.

49. Le Service de la lutte antimines a intensifié ses activités de déminage à l'appui du plan national et remis l'accent sur la sensibilisation aux risques. À l'appui de l'OIM et du HCR, le Service a continué de mener des activités de sensibilisation aux risques à l'intention des rapatriés se trouvant aux points de passage des frontières,

touchant ainsi 84 769 hommes, femmes et enfants durant le premier trimestre de 2018. Au cours de la même période, les engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes, qualifiés d'engins explosifs improvisés à plateau de pression dans les précédents rapports, ont été l'une des principales causes de décès et de blessures chez les civils liés au conflit en Afghanistan. On dénombre 274 civils victimes de mines terrestres (y compris les engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes utilisés en Afghanistan depuis 2010 et les mines anti personnel et antichars posées plus tôt) et de restes explosifs de guerre durant cette période, soit une baisse de 54 % par rapport à l'année précédente. Toujours au premier trimestre de 2018, 89 % des victimes de restes explosifs de guerre étaient des enfants, soit une augmentation de 8 % par rapport à la même période en 2017.

50. Afin d'aider le Gouvernement à surmonter les obstacles de plus en plus nombreux qui entravent l'accès humanitaires en raison de la présence d'engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes, le Service a codirigé, avec la Direction de la coordination de la lutte antimines, une force opérationnelle chargée de définir des procédures et de déterminer les besoins en matière de formation afin d'aider le Gouvernement à éliminer en toute sécurité les engins abandonnés par des parties au conflit et de permettre aux civils et aux acteurs humanitaires d'accéder à ces zones.

51. Au 1^{er} mai, l'action humanitaire en Afghanistan avait reçu des financements à hauteur de 129,3 millions de dollars, dont 98,2 millions destinés aux activités prévues dans le plan d'aide humanitaire. L'assistance envisagée cible une population de 2,8 millions de personnes.

VI. Lutte contre les stupéfiants

52. En mai, le Ministère de la lutte contre les stupéfiants a publié un rapport socioéconomique sur la culture de l'opium en Afghanistan en 2017, avec l'appui technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le rapport présente une analyse complète des causes et des conséquences de la culture du pavot à opium en Afghanistan. Il comporte des recommandations sur les mesures à prendre pour renforcer la résilience des populations rurales face à cette pratique, notamment une combinaison d'interventions offrant d'autres modalités de développement et d'actions des forces de l'ordre visant à réduire la culture du pavot à opium.

53. Aidé par ses partenaires internationaux, le Gouvernement afghan a poursuivi ses opérations de lutte contre les stupéfiants durant la période considérée. Entre le 1^{er} mars et le 30 avril, les forces de l'ordre afghanes ont mené au total 612 opérations dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, qui ont permis de saisir 541 kilogrammes d'héroïne, 1 157 kilogrammes d'opium, 32 kilogrammes de méthamphétamine, 5 639 kilogrammes de haschisch, 2 390 comprimés de 3,4-méthylènedioxyamphétamine (MDMA), 184 kilogrammes de précurseurs solides et 883 litres de précurseurs liquides. Au total, huit laboratoires de fabrication d'héroïne ont été démantelés. En outre, 685 suspects ont été arrêtés et 86 véhicules, 28 armes et 212 téléphones portables ont été saisis. Un agent du service de lutte contre les stupéfiants de la police afghane a été tué au cours d'une opération pendant la période considérée.

VII. Appui à la mission

54. Au 30 avril, la Mission affichait un taux de vacance de postes de 17 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 14 %) et de 6 % pour le

personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 7,5 %). Malgré les mesures spéciales prises pour que la Mission recrute davantage de femmes sur le plan national et les conserve à son service, leur proportion reste très faible. Au 30 avril, le pourcentage des femmes par catégorie de personnel était le suivant : 32 % du personnel recruté sur le plan international ; 38 % des Volontaires des Nations Unies ; 11 % des administrateurs recrutés sur le plan national ; 7 % des agents locaux. Entre le 1^{er} février et le 30 avril 2018, la MANUA a mené 224 missions terrestres et 13 missions aériennes, ainsi que 736 missions de sensibilisation inversée, dans le cadre desquelles des représentants de districts se sont rendus dans les bureaux locaux de la Mission.

VIII. Observations

55. Comme indiqué dans le précédent rapport, une série d'attaques brutales perpétrées au début de l'année 2018 avait rendu à la fois plus difficile et plus urgente la tâche de régler le conflit par la voie des négociations. En invitant les Taliban à participer, à l'occasion de la deuxième réunion du Processus de Kaboul, à des pourparlers sans conditions préalables, le Gouvernement d'unité nationale a proposé une manière constructive de procéder. Le soutien international retentissant qu'a reçu l'offre lors des conférences tenues à Kaboul et à Tachkent vient insuffler un nouvel élan aux négociations de paix. Toutefois, en dernière analyse, c'est par les Afghans et entre les Afghans que la paix doit être instaurée en Afghanistan. À cet égard, je suis encouragé par l'émergence d'un véritable mouvement de paix civile, dans lequel des citoyens de tout le pays ont uni leurs forces militantes pour mettre fin à la guerre. J'exhorte toutes les parties à répondre à l'appel du peuple afghan, dont le persistant désir de paix ne peut être satisfait qu'à travers des négociations ouvertes.

56. La tenue d'un processus électoral inclusif et crédible demeure un défi fondamental, en particulier tant qu'une importante part de la population vit dans des zones du pays en proie à l'insécurité et où l'État n'a que peu d'autorité. Le déroulement pacifique de toutes les étapes du scrutin est essentiel pour permettre aux citoyens d'exercer leur droit de vote à l'abri de toute crainte ou toute menace pesant sur leur sécurité. Il est préoccupant de constater que des tentatives sont actuellement menées pour perturber le processus électoral par des actions violentes, notamment des tactiques telles que des attaques ciblant des installations liées aux élections, des enlèvements d'agents électoraux et des actes d'intimidation et de harcèlement d'électeurs inscrits. Je condamne les attentats-suicides ayant causé la mort de dizaines de civils, perpétrés, le 22 avril à Kaboul, contre un centre national d'enregistrement et, le 6 mai dans la province de Khost, contre un pôle d'inscription d'électeurs. Outre les dommages qu'elles infligent directement à la population, ces attaques constituent une grave atteinte au droit fondamental qu'a tout citoyen de voter. Il est cependant encourageant de constater l'engagement et le courage dont font preuve les Afghans, qui continuent de s'inscrire sur les listes électorales en dépit de telles menaces. J'exhorte toutes les parties à respecter les droits constitutionnels des Afghans et à contribuer à la tenue d'un scrutin qui soit digne de leur courage.

57. Les préparatifs électoraux continuent de se heurter à des difficultés d'ordre opérationnel. La lenteur de la prise de décisions et les débats prolongés sur des questions électorales risquent de retarder le calendrier des élections législatives et élections des conseils de district et de saper la confiance du public dans le processus électoral. J'encourage les organes d'administration des élections à rationaliser leurs processus décisionnels, prendre rapidement les décisions nécessaires et renforcer leur coordination avec d'autres institutions et avec la société civile, pour tous les aspects des préparatifs électoraux. Non seulement des élections crédibles et inclusives permettront aux Afghans d'élire au Parlement et aux conseils de district les

représentants de leur choix, mais elles constitueront également une étape importante dans la consolidation de la démocratie dans le pays. Pour assurer la pérennité des institutions électorales, il est essentiel que l'indépendance des organismes d'administration des élections soit respectée.

58. La fragmentation du paysage politique afghan pose un autre problème au pays, non seulement pour les prochaines élections mais aussi, plus généralement, pour la gouvernance et la réconciliation. La volonté politique et l'unité sont indispensables pour organiser des élections crédibles et faire avancer le processus de paix. Tout progrès dans ce domaine contribuera également à ouvrir la voie à la concrétisation des réformes dont le pays a le plus grand besoin. J'appelle tous les acteurs politiques afghans à définir des objectifs communs et à conjuguer leurs efforts pour la réussite de ces processus essentiels.

59. Le conflit continue de causer un nombre inacceptable de victimes parmi les citoyens afghans. Je suis profondément préoccupé par l'augmentation continue du nombre de victimes civiles d'attaques aveugles commises par des éléments antigouvernementaux au moyen d'engins explosifs improvisés. Cette tactique est devenue la première cause des pertes civiles, dont le nombre dépasse désormais celui des pertes essuyées par toutes les parties lors d'affrontements au sol au cours du premier trimestre de 2018. Je constate avec préoccupation que le nombre de victimes civiles d'attaques d'éléments antigouvernementaux ciblant délibérément la population civile a plus que doublé par rapport au premier trimestre de 2017 et je demande instamment aux éléments antigouvernementaux de mettre immédiatement fin à l'utilisation aveugle d'engins explosifs improvisés dans des attentats-suicides. Dans la droite ligne des tendances inquiétantes observées en 2016 et 2017, les éléments antigouvernementaux ont continué de diriger des attaques contre la minorité chiite de la population, faisant 154 victimes civiles, dont la quasi-totalité lors d'attentats-suicides ou d'attaques complexes revendiqués par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan. Rappelant à toutes les parties les obligations qui leur incombent d'éviter les pertes civiles au titre du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, j'exhorte les éléments antigouvernementaux à mettre fin à ces attentats atroces contre des cibles civiles.

60. Pour permettre aux femmes de participer véritablement à la vie socioéconomique et politique et aux processus de paix et de sécurité, il est impératif de les protéger contre la violence et d'amener les auteurs à rendre compte de leurs actes. Le Gouvernement et la Commission afghane indépendante des droits de l'homme surveillent régulièrement l'application des lois internes relatives aux actes de violence à l'égard des femmes. J'engage le Gouvernement à mettre pleinement en œuvre la stratégie et le plan d'action nationaux pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, ainsi qu'à finaliser son troisième rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, car ces actions constitueraient d'importantes démonstrations de sa volonté de protéger les droits et la vie de toutes les femmes.

61. En adhérant au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Gouvernement afghan s'acquitte de l'un des engagements volontaires qu'il a pris à l'appui de sa candidature au Conseil des droits de l'homme. L'ONU est prête à fournir l'appui technique nécessaire à la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la torture, conformément aux engagements pris par le Gouvernement au titre de la Convention. Depuis qu'il n'émet plus de réserve à l'égard de la Convention, l'Afghanistan reconnaît désormais au Comité contre la torture la compétence l'autorisant à mener des enquêtes confidentielles sur les allégations de recours systématique à la torture sur son territoire. L'ONU continuera d'aider

l'Afghanistan dans ses efforts visant à éliminer la pratique de la torture dans les centres de détention administrés par le Gouvernement.

62. Il est profondément préoccupant de constater que le recrutement et l'utilisation d'enfants par les parties au conflit ont triplé par rapport à la période précédente. Le recrutement et l'utilisation d'enfants en période de conflit armé constituent une des six violations graves définies par le Conseil de sécurité. Dès lors, je demande instamment à toutes les parties au conflit de mettre immédiatement fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants et exhorte le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour créer des mécanismes d'orientation et de réinsertion à l'intention des victimes.

63. Le Gouvernement afghan poursuit un important projet de réformes. La promulgation de la loi sur l'accès à l'information, qui contient des garanties supplémentaires protégeant les lanceurs d'alerte, représente une étape positive vers la promotion d'une gouvernance responsable. Pendant que le Gouvernement met en œuvre sa stratégie de lutte contre la corruption, il demeure impératif d'entretenir un dialogue constructif continu avec les institutions locales, la société civile et les partenaires internationaux, car la lutte contre la corruption dans le pays exigera des efforts soutenus et concertés de toutes les parties prenantes. Conformément aux recommandations formulées dans le rapport de la MANUA sur la lutte contre la corruption, j'invite le Gouvernement à prendre de nouvelles mesures pour institutionnaliser les réformes nécessaires, en tenant compte des conseils de mise en œuvre donnés dans la Convention des Nations Unies contre la corruption.

64. Je suis profondément préoccupé par la persistance de la sécheresse en Afghanistan, qui a exacerbé la situation humanitaire. Le faible niveau des précipitations tout au long de la saison de plantation menace désormais la survie de plus de 2 millions de personnes, dont la subsistance dépend de l'agriculture. Des mouvements de migration causés par la sécheresse ont déjà été signalés et plus d'un demi-million de personnes pourraient être forcées de se déplacer si elles ne reçoivent pas au plus vite un apport suffisant en nourriture et en eau dans leurs villages d'origine. Les partenaires humanitaires devant intensifier leur action pour aider plus de 1,4 million de personnes parmi les plus vulnérables, j'engage les donateurs à répondre à l'appel d'urgence lancé par l'ONU, qui a demandé un montant supplémentaire de 137 millions de dollars pour répondre aux besoins essentiels des populations touchées par la sécheresse.

65. L'ONU est déterminée à maintenir des relations solides et durables avec le peuple et le Gouvernement afghans. Le cadre unique élaboré par le système des Nations Unies en Afghanistan harmonise plus étroitement les activités du système avec les priorités du Gouvernement, tout en tenant compte des objectifs généraux de l'ONU. Je me félicite de la détermination des organismes, fonds et programmes des Nations Unies à poursuivre leur proche collaboration avec les institutions locales pour améliorer la qualité des services offerts à tous les Afghans.

66. Je remercie l'ensemble du personnel des Nations Unies présent en Afghanistan et mon Représentant spécial pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Tadamichi Yamamoto, pour le dévouement sans faille dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris pour venir en aide au peuple afghan.